

**Les contractants :**

Le présent contrat est passé entre :

**Lilian ESTIENNE**

*Paysan en AMAP en agriculture biologique  
(Certification ECOCERT)*

demeurant à **ST ANDIOL**

désigné le producteur d'une part,

**Et**

L'adhérent(e) de l'AMAP « Le jardin d'Épicure »  
désigné(e) l'amapien (e) d'autre part.

M. MME

Demeurant

☎ Fixe :

☎ Mob :

Email :

**Contrat MERCREDI Saison 20 – PANIER 15 €**

Les parties s'engagent mutuellement, durant la période mentionnée ci-dessous, dans le cadre de la livraison hebdomadaire d'un panier de légumes.

Cet engagement répond à la charte des AMAP qui mentionne, entre autre, que :

☉ L'AMAPien(ne) paie d'avance la production de légumes au producteur,

☉ L'AMAPien(ne) accepte les aléas de la production et doit comprendre que les paramètres du panier varient,

☉ L'AMAPien(ne) s'engage à respecter la charte des AMAP ainsi que les statuts de l'Association et à adhérer au réseau les Amap de Provence,

☉ **L'AMAPien(ne) s'engage à venir composer son panier chaque semaine (ou à le faire récupérer par une personne de son choix) et à participer à la vie de l'Association au moins 3 fois (aide à la distribution, aide sur l'exploitation). Le panier non récupéré sera redistribué et non remboursé, sauf cas exceptionnels. En cas d'absence, possibilité de report de panier avec une semaine de préavis.**

☉ Le producteur s'engage à fournir, chaque semaine, un panier de légumes (issus de l'agriculture biologique) qui pèsera de 4 à 6 kg en moyenne sur l'année. Le producteur s'engage à être présent lors des distributions, suivant ses disponibilités, à produire dans le respect de la charte des AMAP et à informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes.

☉ Une rupture anticipée du contrat à l'initiative de l'amapien est possible en cas de problèmes majeurs et doit être entérinée par le conseil d'administration.

☉ **L'Amap sera fermée les 1 mai, 3 mai et 8 mai 2019.**

**La livraison a lieu chaque MERCREDI de 17h30 à 19h00 à Rassuen - 13800 Istres**

**Le prix du panier de légumes est fixé à 15 € par semaine. Deux paniers pour 27 € par semaine.**

**Le présent contrat est conclu pour la période du 10 MAI 2019 au 30 OCTOBRE 2019.**

**Soit 26 livraisons pour un montant de 390 €, ou 702 € pour 2 paniers.**

**Paiement du panier et adhésion**

**aux associations « Le Jardin d'Épicure » et « Les Amap de Provence - Miramap »**

*Les chèques doivent être libellés à l'ordre de M. ESTIENNE et datés du jour de la signature*

6 chèques de 65 € pour 1 panier

6 chèques de 117 € pour 2 paniers

Banque et lieu d'encaissement :

Chèque 1 n° :

Montant :

Chèque 4 n° :

Montant :

Chèque 2 n° :

Montant :

Chèque 5 n° :

Montant :

Chèque 3 n° :

Montant :

Chèque 6 n° :

Montant :

**Lors de la première inscription, une période payante d'essai d'un mois (4 livraisons obligatoires) sera mise en place.**

L'Amapien(ne) adhère aux associations **AMAP « LE JARDIN D'ÉPICURE »** et « **LES AMAP DE PROVENCE-MIRAMAP** » et verse :

☉ La cotisation annuelle de 11 € par chèque n°

à l'ordre de « les Amap de Provence » (**pour tous**)

☉ La cotisation annuelle de 10 € par chèque n°

à l'ordre de « Amap le jardin d'Épicure » (**seulement**

**pour les nouveaux adhérents).**

Istres, le

Signature Amapien(ne)

Signature Mr ESTIENNE

